

\* \* \* \*

L'an deux mil vingt, le 10 juillet, à 20H00, le Conseil Municipal de GENISSAC dûment convoqué le 06 Juillet s'est réuni en séance ordinaire au foyer communal du bourg (en raison des mesures sanitaires) sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques TALLET, Maire.

Présents : HOUQUES Christine, CHEVALLOT Reynald, KRAFFT Sophie, ROUGER Philippe, FULCHI Francis, BUGEAU Yvette, JUINT Huguette, ROYER Marie-France, COLL Albert, DAVID Sylvie, IRLS Ludovic, BAGGIO Jean-Marie

Absents excusés : LASSALLE Jérôme pouvoir à Philippe ROUGER, MARIE Berty pouvoir à Huguette JUINT, Stéphanie PEETERS pouvoir à Sophie KRAFFT, HENRY Christine, BRISSEAU Emeline pouvoir à Jean-Marie BAGGIO, PALLARO Jean-Pierre,

Secrétaire de séance : Marie-France ROYER

Monsieur le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil : aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **I - Election des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'elle doit procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants pour l'élection des sénateurs du 27 septembre prochain, qui devront désigner quelques 178 sénateurs sur les 348 au total siégeant au Sénat. Il rappelle que pour la commune il convient d'élire 5 délégués titulaires et 3 suppléants conformément à l'arrêté préfectoral du 02 juillet 2020 puis donne lecture des articles L.283 à 293 du code électoral ;

A savoir que : les délégués sont élus au scrutin de liste sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Puis Mr le Maire rappelle l'article R.133 du code électoral concernant la composition du bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

Le bureau est ainsi composé comme suit

M. Jean-Jacques TALLET Maire, président ;

M. Francis FULCHI, Mme Yvette BUGEAU, M Ludovic IRLS, M.Reynald CHEVALLOT conseillers municipaux

Une liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats :

- liste présentée par Jean-Jacques TALLET

- Jean-Jacques TALLET
- Christine HOUQUES
- Jérôme LASSALLE
- Sophie KRAFFT

- Reynald CHEVALLOT
- Marie-France ROYER
- Philippe ROUGER
- Huguette JUINT

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral.

Nombre de votants : 17

Nombre de blancs : 02

Nombre de suffrages exprimés : 15

Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel :

- Liste présentée par Jean-Jacques TALLET

15 Suffrages obtenus soit 5 mandats de délégués et 3 mandats de suppléants

Sont élus délégués :

- M. Jean-Jacques TALLET
- Mme Christine HOUQUES
- M. Jérôme LASSALLE
- Mme Sophie KRAFFT
- M. Reynald CHEVALLOT

Sont élus délégués suppléants :

- Mme Marie-France ROYER
- M. Philippe ROUGER
- Mme Huguette JUINT

## **II - Arrêt définitif ou pas du ramassage scolaire**

Mr le Maire rappelle que dans sa séance du 29 juin le conseil municipal avait demandé à ce que les familles soient consultées sur ce sujet avant de prendre une décision et passe la parole à Mme Krafft

Mme Krafft rappelle les données financières :

Coût annuel pour la commune : 841 €/enfant

Participation CALI : 121 €/enfant

Participation familiale : 50 €/an/enfant

Sur 26 enfants théoriquement inscrits, en moyenne 15 utilisent le bus.

Sur 19 familles sondées par l'éventuelle suspension de la prestation, 9 ont répondu dont 4 familles impactées négativement pour différentes raisons (pas de véhicule pour conduire l'enfant, pas d'horaires de travail compatibles, distance maison/école réalisable difficilement à pied avec les risques piétonniers de la RD 18 en particulier).

Il est évoqué :

- que les familles présentant des difficultés financières et devant laisser leurs enfants au périscolaire seraient pris en charge par le CCAS. Le forfait jour de « garderie » étant calculé sur le quotient familial.
- que la faible réponse des familles au sondage marque un intérêt incertain pour ce transport scolaire.

Mme Krafft précise qu'aucune famille ne serait être lésée, c'est pourquoi nous avons trouvé des solutions via le CCAS, mais aussi en développant les actes de solidarité comme le covoiturage, un accompagnement piétonnier entre les familles.

M Irls demande si des familles sont mécontentes, oui une famille mais elle n'est pas impactée car véhiculée.  
Mme Houques demande quels seront les impacts sur le temps de garderie : l'agent territorial de la commune servant à sécuriser le transport matin et soir sera affecté à la garderie.

Au vu de ces éléments, il est conclu qu'il reviendrait moins cher de participer au coût de la « garderie » pour les familles concernées, que de maintenir le service de ramassage scolaire. Le montant économisé par la commune (environ 20 000 euros) sera dédié à des travaux dans l'école.

Mr le Maire propose de passer au vote

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à la majorité des voix (13 voix pour, 1 contre et 3 abstentions) :

- de supprimer le ramassage scolaire du 1<sup>er</sup> degré pour la rentrée scolaire 2020-2021
- de dénoncer dès aujourd'hui notre convention de délégation avec la Communauté d'Agglomération du Libournais qui détient la compétence transport
- autorise Mr le Maire à signer les documents ad hoc et à passer les écritures comptables pour acter cette suppression.

### **III - Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant à la C2ID de la Cali** (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Le conseil municipal ayant pris connaissance des modalités et du fonctionnement de la C2ID, désigne à l'unanimité :

- M Francis FULCHI, Conseiller municipal comme délégué titulaire
- Mme Yvette BUGEAU, conseillère municipale comme déléguée suppléante

Pour leurs connaissances en matière de fiscalité directe locale sur les locaux commerciaux ou taxes sur les entreprises.

#### **Informations :**

- Mr le Maire informe qu'il a reçu avec 5 élus la visite de Madame Françoise CARTRON, Sénatrice de Gironde parmi les 13 que compte le département.  
5 élus étaient présents pour l'accueillir.

M.Philippe ROUGER échange sur cette rencontre :

Mme La Sénatrice nous a rencontré dans le cadre de sa campagne, elle s'est montrée proche des collectivités, avec une bonne connaissance du terrain et du territoire.

Elle a confirmé que l'Etat souhaitait soutenir les territoires notamment dans les domaines suivants :

- la transition énergétique (la réfection de notre Salle des Fêtes a été évoquée),
- la décentralisation différenciée,
- la qualité alimentaire (encouragement sur l'économie circulaire et les circuits courts, taxation des produits présentant excès de sel et sucre).

Elle est également sensible aux écoles (proposition de visite du Sénat par une classe de notre école de Génissac), elle a aussi « entendu » notre emprunt à la Banque des Territoires.

Elle a évoqué la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et accentué l'orientation de redressement économique, annoncée par l'Etat (suite à la pandémie) avec 1 milliard d'euros possible de subvention (projet réalisable sur 2 ans).

- Une offre d'emploi pour un poste d'adjoint administratif à temps complet a été formalisée sur le site Emploi Territorial pour renforcer l'équipe administrative, dès septembre. La future personne doit être polyvalente.

- Le nouveau Conseil Communautaire était élu ce jour le 10 juillet. Postulant sur une des Vice-Présidences, Monsieur le Maire a perdu (31 voix pour, 33 contre)

### **Questions diverses**

Mme David demande si des changements d'ouverture du secrétariat sont prévus, Mr le Maire informe qu'en raison des congés et absence pour raison familiale, il a décidé de fermer le secrétariat de mairie du 13/07 au 17/07 inclus.

Mme David s'interroge sur cette fermeture sachant qu'une proposition de permanence par une élue avait été émise pour venir soutenir Mme Labeylie à l'accueil et précise que ce n'est pas ce que les élus avaient souhaités pour les Génissacais.

Monsieur le Maire répond qu'il veut ainsi montrer que l'équipe administrative doit être renforcée ; et que ce n'est pas à la Secrétaire Générale de faire l'accueil, ni même la place d'un élu rajoute Mr Chevallot.

Les prochains conseils municipaux se dérouleront le

- jeudi 16 juillet
- jeudi 27 août.

.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h04.